Liste des délibérations

COMMUNE de LABEUVRIERE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le quatre avril deux mil vingt-trois, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Maire.

Etaient présents : Jacky BERTIER, Jean-Christophe GREVET, Alexandra CHOISY, Jean-Paul CATY,

Sylvie BEAUCE, Grégory DOYENNETTE, André HANOCQ, Karine HALGRAIN, Aurélien FONTAINE, Stéphanie PRUVOST, Antoine CORRIETTE, Emmanuelle

SERGEANT, Guillaume DUMOULIN, Michel GALLET.

Maggy QUELQUEJEU arrivée à 19 h 25 Charlotte HANOCQ arrivée à 19 h 41

Absents excusés ayant donné procuration : Alexis VISCAR, LEPORE Elodie, Marie-Christine DERVILLERS.

Maggy QUELQUEJEU jusqu'à son arrivée

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. André HANOCQ ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du Service Comptable de Gestion de Béthune.

Excédent de fonctionnement 1 006 288.86 € Excédent d'investissement 111 015.89 €

Excédent total 1 117 304.75 €

18 voix pour

Monsieur le Maire se retire lors du vote du Compte Administratif

Compte administratif 2022

Mme CHOISY Alexandra demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif dressé par Monsieur le Maire en tous points similaire au compte de gestion et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	477 984,11 €
Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	528 304,75 €

17 voix pour

Vote du taux des Impôts Locaux 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales pour 2023 :

•	Taxe foncière (bâti)	38.76 %
•	Taxe foncière (non bâti)	63.26 %
•	Taxe d'habitation (résidences secondaires)	9.99 %

Arrivée de Mme QUELQUEJEU Maggy

18 voix pour

Budget 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget 2023 de la commune qui s'équilibre à

 Section de fonctionnement 	2 319 536.78 €
Section d'investissement	1 316 895.25 €
Soit un total de	3 636 432.03 €

18 voix pour

Arrivée de Mme HANOCQ Charlotte

Provision pour créances douteuses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de provisionner la somme de 344 € 00 selon la liste des côtes impayées de plus de 2 ans fournie par le Service Comptable de Gestion de Béthune, soit 20 % des impayés.

19 voix pour

Prise en charge du déficit des régies d'avances

Monsieur le Maire expose que les régies d'avances « Centre de loisirs » et « Fêtes communales, Fête Nationale, Réceptions et Cérémonies » ont été clôturées sur conseil du Service Comptable de Gestion de Béthune en vue de la création d'une nouvelle régie d'avances « Dépenses diverses ».

Il s'avère qu'un déficit de 346,52 € a été constaté lors des clôtures.

Monsieur le Maire évoque un défaut de gestion de la part de la régisseuse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une prise en charge de ce montant par la Commune.

19 voix pour

Remboursement AXA - sinistre suite débroussaillage

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le remboursement AXA d'un montant de 300 € 00 pour un sinistre d'un véhicule d'un particulier stationné rue Léonard Michaud et endommagé lors d'un débroussaillage du service technique.

19 voix pour

<u>Attribution d'une subvention à la Confrérie des Charitables pour achat d'accessoires des tenues</u>

Monsieur le Maire demande d'attribuer à la Confrérie des Charitables une subvention pour l'achat d'accessoires des tenues pour un montant de 114 € 20

19 voix pour

Reprise de la compétence DECI (défense incendie) transférée au SIVOM du Béthunois

Monsieur le Maire expose que la délibération en date du 14 octobre 2022 concernant la reprise de la compétence défense incendie n'a pas été effective au 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération a été prise hors délai (soit moins de trois mois avant la date de reprise de compétence) et il convient de délibérer à nouveau.

Pour rappel, l'article 11 des statuts du SIVOM du Béthunois permet à la commune de reprendre, par délibération du conseil municipal, la compétence DECI transférée au SIVOM.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre cette compétence et précise que cette restitution sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024.

19 voix pour

<u>Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent du service remplacement</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un Adjoint Administratif du service accueil a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Il souhaite solliciter le service remplacement du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et signer une convention pour la mise à disposition d'un agent qualifié.

Dans le cadre de cette convention, la commune remboursera au Centre de Gestion le salaire de l'agent ainsi que 6.5% de frais de gestion calculés sur le salaire brut.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer

19 voix pour

Création de 4 postes d'Adjoint Technique en CCD pour accroissement de travail temporaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter quatre Adjoints Techniques contractuels en CDD pour des besoins occasionnels et accroissement temporaire d'activité pour pallier un excédent de travail en périscolaire et dans l'entretien des bâtiments et autres.

19 voix pour

<u>Création d'un poste d'Adjoint Administratif en CCD pour accroissement de travail temporaire</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un Adjoint Administratif contractuel en CDD pour des besoins occasionnels et accroissement temporaire d'activité pour pallier un excédent de travail au service administratif.

19 voix pour

<u>Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de la Fédération Française de Football pour la réalisation d'un terrain synthétique rue Léon Blum</u>

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de création d'un terrain synthétique rue Léon Blum.

Il précise que dans le cadre du Plan National relatif aux équipements sportifs de proximité, la commune peut solliciter une participation financière de l'Agence Nationale du Sport et de Fédération Française de Football.

Il indique le coût total de cet équipement équivaut à 91 599 € HT et que le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Travaux préparatoires :

9 294,00 € HT

Constitution du terrain

32 735,00 € HT

Equipement sportif:

48 970,00 € HT

Abords:

600,00 € HT

Total:

91 599,00 € HT

Recettes:

Subventions ANS : 48 748,98 € HT (soit 53,22 %)

Subvention FFF: 24 530,21 € HT (soit 26,78 %)

Autofinancement de la Commune : 18 319,80 € HT (soit 20 %)

<u>Total</u>: 91 599,00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux et approuve le plan de financement.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'ANS et de la Fédération Française de Football pour la réalisation de ce terrain et le charge de signer tout document relatif à ce dossier.

18 voix pour

1 abstention: Monsieur CORRIETTE Antoine